

*Paragraphs (c) and (d) of the proposed principles were adopted by 32 votes to none, with 2 abstentions.*

The meeting rose at 1.10 p.m.

## HUNDRED AND FIFTY-SECOND MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Tuesday, 2 November 1948, at 3 p.m.*

*Chairman : Mr. L. Dana Wilgress (Canada).*

### 84. Continuation of the consideration of the Secretary-General's report concerning the headquarters of the United Nations (A/627, A/C.5/W.98)

The CHAIRMAN drew the attention of the Committee to the draft resolution on the headquarters of the United Nations (A/C.5/W.98). He pointed out that, at the 151st meeting of the Committee, it had been decided that a paragraph should be included in the report of the Rapporteur along the lines suggested by the United States representative. That paragraph would read somewhat as follows :

«It was the sense of the Fifth Committee that the authority and responsibility of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions remained precisely in accordance with its terms of reference and that the scope of resolution 182 (II) did not in any way affect or diminish that authority and that responsibility.»

He recalled that, in accordance with a suggestion of the representative of the Philippines, the Committee had agreed that an additional paragraph should be included in the draft resolution (A/C.5/W.98) as paragraph 2 as follows :

«2. expresses its appreciation of the co-operation extended by the Government of the United States of America, the State of New York and the City of New York.»

The CHAIRMAN put to the vote the draft resolution on the headquarters of the United Nations with the additional paragraph suggested by the representative of the Philippines.

*The draft resolution, as amended, was approved unanimously.*

*Par 32 voix contre zéro, avec 2 abstentions, les paragraphes c) et d) de la proposition relative aux principes sont adoptés.*

La séance est levée à 13 h. 10

## CENT-CINQUANTE-DEUXIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le mardi 2 novembre 1948, à 15 heures.*

*Président : M. L. Dana Wilgress (Canada).*

### 84. Suite de l'examen du rapport du Secrétaire général relatif au siège de l'Organisation des Nations Unies (A/627, A/C.5/W.98)

Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur le projet de résolution relatif au siège de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/W.98). Il souligne qu'au cours de la 151<sup>e</sup> séance de la Commission il a été décidé qu'un paragraphe serait ajouté au rapport du Rapporteur, paragraphe qui tiendrait compte des suggestions faites par le représentant des États-Unis et qui serait à peu près ainsi conçu :

«La Cinquième Commission estime que les pouvoirs et responsabilités du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires restent très exactement dans le cadre de son mandat et que les termes de la résolution 182 (II) n'altèrent ou ne limitent d'aucune façon ces pouvoirs et cette responsabilité.»

Il rappelle que, conformément à une suggestion du représentant des Philippines, la Commission a convenu qu'un paragraphe additionnel serait inséré dans le projet de résolution (A/C.5/W.98) dont il formerait le paragraphe 2; il est ainsi conçu :

«2. Exprime ses remerciements pour la coopération offerte par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, l'État de New-York et la ville de New-York.»

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution sur le siège de l'Organisation des Nations Unies, y compris le paragraphe additionnel proposé par le représentant des Philippines.

*Le projet de résolution, ainsi amendé, est approuvé à l'unanimité.*

**85. Continuation of the consideration of advances from the Working Capital Fund: report of the Secretary-General (A/678)**

The CHAIRMAN drew the Committee's attention to the report of the Secretary-General on advances from the Working Capital Fund (A/678) and the note by the Secretary-General on principles regarding the financing of new specialized agencies (A/C.5/W.95). The Secretary-General and the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions recommended full reimbursement by the International Trade Organization of the total amount advanced from the Working Capital Fund for the financing of the preparatory bodies of that organization namely, 779,642 dollars, but the Executive Committee of the ITO Interim Commission had recommended that that sum should be defrayed by the United Nations.

Mr. MACHADO (Brazil) asked that items 1 to 5 on pages 15 and 16 of the report (A/678) should be voted on together and that a separate vote should be taken on item 6 on page 16. He made that request because the Brazilian delegation considered that item 6 did not cover the expenses of the preparatory stage of the ITO, and therefore the expenses mentioned under that item should be recovered from that organization.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services), replying to the Polish representative, who asked for information regarding the total number of members of the Drafting Committee of the Preparatory Committee of the ITO and of the Preparatory Committee itself, said that 18 Member States had been invited to attend those meetings and that 17 had accepted.

Mr. W. O. HALL (United States of America) proposed that the expenses covered by items 3, 4 and 6 (a) on page 16 of document A/678 should be repaid to the Working Capital Fund from the general budget of the United Nations, as it was illogical to lend money to an organization which did not exist and to regard the expenses incurred in connexion with general conferences as a loan to an organization which might or might not come into being. The Committee should follow the precedent set in the case of WHO and the IRO which had been financed from the general budget of the United Nations up to the time when their Interim Commissions

**85. Suite de l'examen des avances prélevées sur le Fonds de roulement : rapport du Secrétaire général (A/678)**

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Comité sur le rapport du Secrétaire général relatif aux avances prélevées sur le Fonds de roulement (A/678) et sur la note du Secrétaire général relative aux principes concernant l'imputation des dépenses des nouvelles institutions spécialisées (A/C.5/W.95). Le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommandent que l'Organisation internationale du commerce et de l'emploi rembourse en totalité les sommes, prélevées sur le Fonds de roulement, qui lui furent avancées pour le financement de ses organes préparatoires. Il s'agit d'une somme de 779.642 dollars que le Comité exécutif de la Commission préparatoire de l'OIC voudrait mettre à la charge des Nations Unies.

M. MACHADO (Brésil) demande un vote d'ensemble sur les points de 1 à 5, insérés aux pages 17 et 18 du rapport et un vote séparé sur le point 6 de la page 18. S'il présente cette requête, c'est parce que la délégation du Brésil considère que le point 6 ne couvre pas les dépenses relatives aux travaux préparatoires de l'OIC et que, par conséquent, les dépenses inscrites à ce chapitre doivent être remboursées par cette Organisation.

Répondant au représentant de la Pologne, qui demande que lui soit communiqué le nombre total des membres du Comité de rédaction de la Commission préparatoire de l'OIC et de la Commission préparatoire elle-même, M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) déclare que 18 États Membres avaient été invités à assister aux réunions et que 17 d'entre eux avaient accepté cette invitation.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) propose que les dépenses relevant des points 3, 4 et 6 a) inscrits à la page 18 du document A/678, soient prélevées sur le budget général des Nations Unies et remboursées au Fonds de roulement. Il est illogique, estime-t-il, en effet, de prêter de l'argent à une organisation qui n'existe pas, comme il est illogique de prétendre que des dépenses relevant du service des conférences soient considérées comme un prêt à une organisation qui peut être ou n'être pas créée. La Commission doit suivre en l'occurrence le précédent établi dans les cas de l'OMS et de l'OIR, dont les dépenses furent supportées par

were established. There was no justification for treating the ITO in a different manner.

Mr. LEBEAU (Belgium), the Jam Sahib of NAWANAGAR (India) and Mr. POLLOCK (Canada) supported the United States proposal.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) considered that the ITO should reimburse advances made to its preparatory bodies out of the Working Capital Fund. States Members of the United Nations were not all members of the ITO. The funds in question had only been lent by the United Nations, which had not approved the budget estimates of the ITO.

The CHAIRMAN put to the vote the United States proposal that the loans amounting to 9,430 dollars and 615,414 dollars, items 3 and 4 on page 16 of document A/678, made to the preparatory bodies of the ITO out of the Working Capital Fund of the United Nations should be borne by the United Nations.

*The proposal was adopted by 18 votes to 15, with 5 abstentions.*

The CHAIRMAN then put to the vote the United States proposal that the loan of 154,798 dollars, constituting item 6 on page 16 of document A/678, which had been made from the Working Capital Fund in connexion with the International Conference on Trade and Employment, at Havana, should be borne by the United Nations.

*The proposal was adopted by 17 votes to 16, with 5 abstentions.*

The CHAIRMAN put to the vote the proposal of the representative of Brazil that the amount of 150,000 dollars assigned from the United Nations general budget to the International Conference on Trade and Employment, at Havana under item 6 (b) of document A/678, should be reimbursed by the International Trade Organization.

*The proposal was rejected by 14 votes to 12, with 11 abstentions.*

The CHAIRMAN put to the vote the United States proposal as a whole that the sums advanced from the Working Capital Fund to the preparatory bodies of the ITO should be borne by the United Nations.

*The proposal was adopted by 17 votes to 15, with 7 abstentions.*

les Nations Unies jusqu'au moment de la création de leurs Commissions préparatoires. Il n'y a pas de raison d'en user d'une manière différente avec l'OIC.

M. LEBEAU (Belgique), le Jam Sahib de NAWANAGAR (Inde) et M. POLLOCK (Canada) soutiennent la proposition des États-Unis.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que l'OIC doit rembourser les avances faites à ses organes préparatoires par le Fonds de roulement. Les États Membres des Nations Unies ne sont pas tous membres de l'OIC et ces fonds ont été seulement prêtés par les Nations Unies, qui n'ont pas eu à approuver les prévisions budgétaires de l'OIC.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition des États-Unis d'après laquelle les sommes de 9.430 dollars et 615.414 dollars, inscrites aux points 3 et 4, page 18 du document A/678, qui ont été prélevées au bénéfice des organes préparatoires de l'OIC sur le Fonds de roulement des Nations Unies, soient supportées par l'Organisation des Nations Unies.

*Par 18 voix contre 15, avec 5 abstentions, cette proposition est adoptée.*

Le PRÉSIDENT met ensuite aux voix la proposition des États-Unis, d'après laquelle l'avance de 154.798 dollars, inscrite au point 6 de la page 18 du document A/678, faite à la Conférence internationale du commerce et de l'emploi de La Havane par le Fonds de roulement, soit supportée par l'Organisation des Nations Unies.

*Par 17 voix contre 16, avec 5 abstentions, cette proposition est adoptée.*

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition du représentant du Brésil tendant à ce que la somme de 150.000 dollars, prélevée sur le budget général des Nations Unies pour être mise à la disposition de la Conférence internationale du commerce et de l'emploi de La Havane et qui est inscrite au point 6 b) du document A/678, soit supportée par l'Organisation internationale du commerce.

*Par 14 voix contre 12, avec 11 abstentions, cette proposition est rejetée.*

Le PRÉSIDENT met aux voix l'ensemble de la proposition des États-Unis, laquelle tend à ce que les sommes prélevées sur le Fonds de roulement au bénéfice des organes préparatoires de l'OIC soient supportées par l'Organisation des Nations Unies.

*Par 17 voix contre 15, avec 7 abstentions, cette proposition est adoptée.*

The CHAIRMAN read out section 2, page 19 of the Secretary-General's report (A/678).

Mr. MACHADO (Brazil) agreed to the additional loans advocated in the second paragraph of section 2 and said he would vote in favour of a resolution recommending that the sums mentioned should be advanced from the Working Capital Fund. He was anxious, however, that it should be made quite clear that the advance actually was a loan, so that there would be no need at some future time to settle the question by a vote. Assurances should be given that the total sum of 374,843 dollars would not eventually have to be repaid from the United Nations budget.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Département of the Administrative and Financial Services) did not think that any question of non-payment would arise in connexion with the ITO, assuming the eventual establishment of the organization. The resolution establishing the Commission (E/CONF.2/78) provided that the Interim Commission should make the necessary arrangements with the Secretary-General of the United Nations for the advance of funds and for their reimbursement.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions), replying to a question by Mr. HAMBRO (Norway), explained that the word «substantial» in the first paragraph of section 2 referred to cash loans. Assistance on a small scale not involving cash expenditure was not considered as substantial.

Mr. HAMBRO (Norway) objected to the word «substantial» on principle, on the grounds that it was too vague. He was, however, satisfied with the explanation of the Chairman of the Advisory Committee and would not insist on the deletion of the word from the report.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services), replying to a question by Mr. ANSON (Pakistan), stated that several notifications had already been sent to members of the Interim Committee to recover sums advanced.

Mr. LITAUER (Poland) pointed out that, at its second meeting, held in Havana on 24 March 1948, the Executive Committee of the Interim Commission had «instructed the Executive Secretary to make known to the Secretary-General of the United Nations its view that the expenses of the Preparatory Committee and the Conference should be borne by the United Nations» (ICITO/EC.1/SR.2). He wondered whether the Committee could be sure that such a situation would

Le PRÉSIDENT donne lecture de la section 2, pages 21 et 22 du rapport du Secrétaire général (A/678).

M. MACHADO (Brésil) approuve les prêts supplémentaires préconisés au deuxième alinéa de la section 2. Il déclare qu'il votera en faveur d'une résolution recommandant de prélever les sommes en question sur le Fonds de roulement. Toutefois, il désire vivement que l'on précise que l'avance consentie constitue en réalité un prêt. afin qu'il ne soit pas nécessaire de trancher ultérieurement la question par un vote. Il faudrait donner l'assurance que le total de 374.843 dollars ne sera pas remboursé, en fin de compte, par des prélèvements sur le budget de l'Organisation des Nations Unies.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) ne pense pas que des questions de non-paiement se posent en ce qui concerne l'OIC, à supposer que cette organisation soit créée un jour. La résolution portant création de la Commission (E/CONF. 2/78) prévoit que la Commission intérimaire conclura avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les arrangements nécessaires pour l'avance des fonds et leur remboursement.

M. AGHNIDES (Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), en réponse à une question de M. HAMBRO, représentant de la Norvège, explique que le mot «important», dans le premier alinéa de la section 2, concerne les prêts en espèces. Une aide limitée n'entraînant pas de dépenses en espèces n'est pas considérée comme importante.

M. HAMBRO (Norvège) formule une objection de principe contre le mot «important», car il le considère trop vague. Toutefois, l'explication donnée par le Président du Comité consultatif le satisfait, et il n'insistera pas pour que l'on supprime ce mot.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers), en réponse à M. ANSON, représentant du Pakistan, déclare que l'on a déjà envoyé plusieurs notifications aux membres de la Commission intérimaire afin de recouvrer les sommes avancées.

M. LITAUER (Pologne) fait observer qu'à sa deuxième séance, tenue à La Havane le 24 mars 1948, le Comité exécutif de la Commission intérimaire a chargé le secrétaire exécutif de faire connaître au Secrétaire général des Nations Unies qu'à son avis les dépenses de la Commission préparatoire et de la Conférence devraient incomber à l'Organisation des Nations Unies» (ICITO/EC.1/SR.2). Il se demande si on peut être certain qu'une telle situation ne se

not arise again, and felt that a statement should be obtained from the ITO making it quite clear that the advances were recognized by that organization to be loans which would be repaid in due course.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) thought that the letter of the Executive Secretary of the Interim Commission referred to on page 19 of the report was sufficient guarantee of the fact that advances would be reimbursed by the ITO once it was established.

Mr. MACHADO (Brazil) was alarmed at the precedent created in the earlier part of the meeting, when a sum of 779,642 dollars, advanced in the form of separate loans from the Working Capital Fund, had been charged to the budget of the United Nations as the result of a vote. He thought that the Fifth Committee should request the Board of Auditors to study the proposed loans for 1949 and decide on the subject.

Mr. HAMBRO (Norway) wondered whether the recommendation of the Executive Committee of the Interim Commission to the First Annual Conference of the International Trade Organization that the expenses of the International Conference on Trade and Employment should be borne by the United Nations, would mean further expenditure for the United Nations.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) referred the representative of Norway to the resolution establishing the Interim Commission (E/CONF.2/78) and to the letter of the Executive Secretary of the Commission referred to on page 19 of the report. He was confident that those documents could be taken as confirmation of the fact that advances would be reimbursed once the ITO was established.

Sir William MATTHEWS (United Kingdom), supported by the Norwegian representative, thought that the Committee would best express its attitude by recommending that the loan should be made only on condition that it was clearly recognized to be a repayable loan.

Mr. POLLOCK (Canada) thought that the discussion was somewhat unrealistic. Most Members of the United Nations were also members of the ITO, and knew very well that the latter organization by no means wished to repudiate the loans it had received; there was rather a genuine divergence of opinion among members of the ITO on the question of responsibility for expenses. It was out of the question that the

produira plus, et il estime qu'il conviendrait de demander à l'OIC de faire une déclaration précisant que cette organisation reconnaît que les avances constituent des prêts qu'il y aura lieu de rembourser en temps utile.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) estime que la lettre du secrétaire de la Commission intérimaire mentionnée à la page 21 du rapport est une garantie suffisante que l'OIC, une fois constituée, remboursera à coup sûr les avances de fonds.

M. MACHADO (Brésil) s'inquiète du précédent créé au début de la séance, lorsque la Commission a décidé par un vote d'imputer au budget de l'Organisation des Nations Unies une somme de 779.642 dollars, avancée à titre de prêts indépendants prélevés sur le Fonds de roulement. Il estime que la Cinquième Commission devrait inviter le Comité des commissaires aux comptes à étudier les projets de prêts pour 1949 et à formuler des conclusions à ce sujet.

M. HAMBRO (Norvège) se demande si la recommandation adressée par le Comité exécutif de la Commission intérimaire à la première Conférence annuelle de l'Organisation internationale du Commerce, recommandation qui prévoit que les dépenses de la Conférence internationale du Commerce et de l'emploi devront être à la charge de l'Organisation des Nations Unies, signifiera de nouvelles dépenses pour l'Organisation des Nations Unies.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) prie le représentant de la Norvège de se reporter à la résolution portant création de la Commission intérimaire (E/CONF.2/78) et à la lettre du secrétaire de la Commission intérimaire mentionnée à la page 21 du rapport. Il est certain que ces documents peuvent être considérés comme une garantie du remboursement des avances de fonds, lorsque l'OIC aura été créée.

Sir William MATTHEWS (Royaume-Uni), appuyé par le représentant de la Norvège, estime que la Commission exprimerait mieux son point de vue en recommandant que le prêt soit consenti sous réserve qu'il soit bien entendu que le prêt est remboursable.

M. POLLOCK (Canada) estime que tous ces arguments manquent quelque peu de réalisme. La plupart des Membres de l'Organisation des Nations Unies sont également membres de l'OIC et savent fort bien que l'OIC n'a pas la moindre intention de ne pas reconnaître les emprunts qu'elle a contractés. Il y a dans une certaine mesure une réelle divergence de vues parmi les membres de l'OIC en ce qui concerne la question

ITO would take up an irresponsible attitude towards its obligations. Mr. Pollock thought that the Committee should accept the letter of the Executive Secretary of the Interim Commission as a genuine statement of the ITO's intentions, and approve the loans proposed in section 2 of part C of document A/678.

Mr. LEBEAU (Belgium) shared the Brazilian representative's apprehensions up to a point, but was reassured by the generous terms of the Executive Secretary's letter. He thought that, by sanctioning further loans to the ITO, the United Nations would run no serious risk of not being repaid; if the members of the ITO ratified the ITO Charter, they would automatically assume responsibility for repayment of all loans made to that organization, and if they failed to ratify it, they would not place themselves under financial obligation by accepting such loans.

He absolutely agreed with the representative of Canada that the letter of the Executive Secretary of the Interim Commission, dated 16 September 1948, should be accepted in good faith.

The CHAIRMAN proposed the following draft resolution, with the understanding that its final wording would later be incorporated in the resolution dealing with the Working Capital Fund :

«The Fifth Committee recommends that the Secretary-General be authorized to advance from the Working Capital Fund for the purpose of financing expenses of the Interim Commission of the ITO additional sums not exceeding 30,000 dollars for the period 1 November to 31 December 1948 and 344,843 dollars for the financial year 1949. All loans already made or which may be made under this authorization shall be subject to repayment to the United Nations within two years of the date of such loans being made.»

Mr. MELENCIO (Philippines) suggested that the words «shall be subject to repayment» in the text submitted by the Chairman should be replaced by the words «shall be repaid», thus bringing the text of the draft resolution into line with that of section 2.

The CHAIRMAN accepted that suggestion.

*The proposal was approved in principle by 34 votes to none, with 5 abstentions.*

de la responsabilité et les dépenses encourues. On ne saurait envisager que l'OIC veuille se dégager de ses obligations. M. Pollock estime que la Cinquième Commission devrait accepter la lettre du Secrétaire de la Commission intérimaire comme une déclaration sincère des intentions de l'OIC et qu'elle devrait approuver les prêts proposés à la section 2 de la partie C du document A/678.

M. LEBEAU (Belgique) partage dans une certaine mesure les inquiétudes du représentant du Brésil, mais il trouve un réconfort dans les termes encourageants de la lettre du Secrétaire de la Commission intérimaire. En consentant de nouveaux prêts à l'OIC, l'Organisation des Nations Unies ne court pas de risques sérieux de ne pas être remboursée; si les membres de l'OIC ratifient la Charte de l'OIC, ils assumeront automatiquement la responsabilité du remboursement de tous les emprunts contractés par cette Organisation, et s'ils ne la ratifient pas, ils ne contracteront pas d'obligation financière en acceptant ces prêts.

Il partage sans réserve le point de vue du représentant du Canada, selon lequel il faut ajouter foi à la lettre du Secrétaire de la Commission intérimaire en date du 16 septembre 1948.

Le PRÉSIDENT propose le projet de résolution suivant, étant entendu que le texte définitif de ce projet sera incorporé ultérieurement dans le corps de la résolution concernant le Fonds de roulement<sup>1</sup> :

«La Cinquième Commission recommande que le Secrétaire général soit autorisé à consentir des prêts supplémentaires prélevés sur le Fonds de roulement et destinés à couvrir les dépenses de la Commission intérimaire de l'OIC, prêts qui ne doivent pas dépasser 30.000 dollars pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 1948 et 344.843 dollars pour l'exercice financier 1949. Tous les prêts déjà consentis, ou que le Secrétaire général pourrait consentir, devront être remboursés à l'Organisation des Nations Unies dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle ils auront été consentis.»

M. MELENCIO (Philippines) propose de remplacer dans le texte proposé par le Président les mots «devront être remboursés», par les mots «seront remboursés» afin de conformer le texte du projet de résolution au texte de la section 2.

Le PRÉSIDENT accepte cette proposition.

*Par 34 voix, contre zéro, avec 5 abstentions, le principe de cette proposition est adopté.*

<sup>1</sup> Traduction provisoire.

## 86. Continuation of the consideration of the budget estimates for the financial year 1949 (A/598)

### DRAFT RESOLUTION ON APPROPRIATION.

Mr. W. O. HALL (United States of America) thought that a list of supplementary estimates for the financial year 1949 ought to be placed before the Committee before it proceeded to the second reading of the ordinary budget estimates.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) explained that the list of supplementary credits for 1948 had already been distributed; the supplementary credits for 1949 would depend largely on action taken in other Committees of the General Assembly and would not be complete until the end of the present session. If the Fifth Committee decided to await the conclusion of the work of the other Committee before taking the final action on the ordinary budget estimates, its work would be considerably delayed.

The CHAIRMAN suggested that, in order to facilitate the work of the Secretariat, the Committee might complete the second reading of the ordinary budget estimates, dealing with the supplementary credits in an additional resolution later on.

Replying to a question by the representative of the United States, he stated that his suggestion did not constitute a recommendation. It was for the Committee to decide on the procedure it wished to follow.

Mr. W. O. HALL (United States of America) thought that it would be preferable, from the point of view of individual Governments and legislative bodies, if the budget were approved as a whole instead of in two separate parts. Moreover, it was difficult for members of the Committee to form ideas about the budgetary programme for 1949 if they did not know what the entire programme would be.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) agreed with the United States representative, and recalled that he had been told by the Chairman at a previous meeting that all relevant figures would be made available to members before the budget was given its second reading.

Mr. MACHADO (Brazil) proposed that, to expedite its work, the Committee should follow the procedure of discussing and voting upon the budget estimates which appeared in the Secretary-General's report (A/C.5/W.93) on a tentative basis, approving the various technical details as necessary, but waiting, before reporting

## 86. Suite de l'examen des prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1949 (A/598)

### PROJET DE RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDIT

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) pense qu'il conviendrait de communiquer aux membres de la Commission une liste des prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice financier 1949 avant de passer à l'examen en deuxième lecture du budget ordinaire.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) explique que la liste des crédits supplémentaires pour 1948 a déjà été distribuée; quant aux crédits supplémentaires pour 1949, ils dépendront, dans une large mesure, de ce que feront les autres Commissions de l'Assemblée générale et la liste ne sera complète qu'à la fin de la présente session. Si la Cinquième Commission décide d'attendre, pour prendre sa décision finale sur les prévisions de dépenses ordinaires, que les autres Commissions aient terminé leurs travaux, ses propres travaux en seront considérablement retardés.

Le PRÉSIDENT propose que, pour faciliter la tâche du Secrétariat, la Commission en termine d'abord avec l'examen en deuxième lecture des prévisions de dépenses ordinaires et qu'elle vote, plus tard, une nouvelle résolution relative aux crédits supplémentaires.

En réponse à une question du représentant des États-Unis, il précise que sa suggestion ne constitue pas une recommandation. C'est à la Commission qu'il appartient de décider de la procédure qu'elle veut suivre.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) pense qu'il serait préférable du point de vue des Gouvernements et des corps législatifs, que le budget fût approuvé dans son ensemble, au lieu de l'être en deux parties distinctes. En outre, les membres de la Commission peuvent difficilement se faire une idée du programme budgétaire pour 1949 s'ils ignorent ce que sera l'ensemble de ce programme.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) est d'accord avec le représentant des États-Unis et rappelle que le Président lui a dit lors d'une séance antérieure, que tous les chiffres utiles seraient fournis aux membres de la Commission avant l'examen du budget en seconde lecture.

M. MACHADO (Brésil) propose à la Commission, pour accélérer son travail, de discuter et de voter sur les prévisions de dépenses figurant au rapport du Secrétaire général (A/C.5/W.93) et ce, à titre d'essai, en approuvant au fur et à mesure les diverses dispositions techniques nécessaires. La Commission attendrait pourtant, pour

to a plenary session of the General Assembly, until any possible supplementary items from the other Committees were submitted to the Fifth Committee.

The CHAIRMAN, inviting comment on that method of dealing with the resolutions involved, pointed out that, although the Supplementary Estimates for the financial year 1948 (A/C.5/247) had already been distributed, it was impossible for the Secretariat to do more than give some general indication of which particular items might need financing in 1949, as it could not give an estimate of the amounts involved until all the other Committees of the General Assembly had terminated their work.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) requested postponement of the second reading of the Budget Estimates, as he wished to obtain further instructions from his Government, in view of the fact that the prospective size of the budget would greatly increase the contributions of Member States.

The CHAIRMAN invited members to begin consideration of paragraph 2 of the draft appropriation resolution for the financial year 1949 in appendix A of the Advisory Committee's Second Report (A/598).

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) suggested that consideration of the transfer of League of Nations assets amounting to 1,067,535 dollars as given in the supplementary estimates for the financial year 1948 (A/C.5/247) should be postponed until that item was reached on the agenda of the Committee.

Sir William MATTHEWS (United Kingdom) pointed out that the Fifth Committee was bound by a resolution of the General Assembly to dispose of that question before the end of the present year.

The CHAIRMAN agreed with the USSR representative's suggestion.

Mr. LEBEAU (Belgium) proposed the following amendment to the draft appropriation resolution in appendix A of the Advisory Committee's Second Report (A/598), in the form of an additional paragraph to be included after paragraph 1 :

« In granting this appropriation, the General Assembly approves the appropriation of the amounts voted for each part, section, chapter and item as set out in the Secretary-General's

présenter son rapport à une séance plénière de l'Assemblée générale, que toutes les précisions supplémentaires possibles lui aient été fournies par les autres Commissions.

Le PRÉSIDENT sollicite les observations des membres sur cette manière d'examiner les résolutions envisagées. Il signale que, bien que les prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice 1948 (A/C.5/247) aient déjà été distribuées, le Secrétariat ne peut faire plus que d'indiquer *grosso modo* les postes particuliers qu'il pourrait être nécessaire de financer en 1949, car il lui est impossible de fournir de prévisions quant aux sommes qui entrent en ligne de compte avant que toutes les autres Commissions de l'Assemblée générale n'ent terminent leur tâche.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) sollicite l'ajournement de l'examen en deuxième lecture des prévisions de dépenses. Il entend, en effet, demander à son Gouvernement des instructions complémentaires étant donné l'importance probable d'un budget qui doit entraîner une augmentation considérable des contributions des États Membres.

Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à aborder l'examen du paragraphe 2 du projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1949, contenu dans l'Annexe A du Deuxième Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/598).

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose d'ajourner l'examen du transfert des avoirs de la Société des Nations, d'un montant de 1.067.535 dollars inscrit dans les prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice 1948 (A/C.5/247) jusqu'à ce qu'on arrive à ce poste en suivant l'ordre du jour normal de la Commission.

Sir William MATTHEWS (Royaume-Uni) fait remarquer que la Cinquième Commission est tenue, par suite d'une résolution de l'Assemblée générale, à en terminer avec cette question avant la fin de l'année.

Le PRÉSIDENT approuve la suggestion du représentant de l'URSS.

M. LEBEAU (Belgique) propose l'amendement suivant au projet de résolution portant ouverture de crédit contenu dans l'annexe A du deuxième rapport du Comité consultatif (A/598), sous forme d'un paragraphe supplémentaire à insérer après le paragraphe 1 :

« Par l'ouverture de ce crédit, l'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes votées, pour chaque titre, chapitre, article et poste, telle qu'elle est décrite dans les prévisions



budget estimates, as amended by decisions taken in the course of the third session, either on the proposal of the Advisory Committee in its reports, or at the instigation of the Fifth Committee » (A/C.5/248).

He pointed out that the amendment did not bear on the transfer of funds, which was governed by paragraph 4 of the draft resolution. It merely aimed at the approval, by a vote of credit, of the activities programmes given in the Budget Estimates, the latter having been eventually adjusted by the Advisory Committee and the Fifth Committee. Its purpose was also to guarantee to Member States that credits granted would be allocated to the items for which they were granted. That did not mean that the activities programme could not be altered; on the contrary, it might have to be rectified in the course of its implementation, for example, as a result of decisions taken by one of the Councils. The Secretary-General could deal with any need which arose by making a transfer in the budget, as long as he justified the changes in the programmes at the following session of the General Assembly. Mr. Lebeau stressed that, if voting credits did not imply approval of the activities, it might really be asked what the purpose of the budgetary estimates was and why they were being discussed by the Fifth Committee at all.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) requested that voting on the Belgian amendment should be postponed until it had been submitted in writing to the various delegations.

Mr. MACHADO (Brazil) drew the Committee's attention to the connexion between the Belgian amendment and the two categories of appropriation transfers set forth in page 27 of the supplementary estimates for the financial year 1948 (A/C.5/247) : transfers resulting from organizational changes and transfers resulting from the application of savings to new expenditures.

Referring to the same document, he pointed out that total expenditures would have to be increased by 779,669 dollars, the amount voted to pay the preliminary costs of the International Trade Organization.

Sir William MATTHEWS (United Kingdom) wished to emphasize that the estimate for miscellaneous income in paragraph 2 of the draft appropriation resolution would have to be increased by recoveries made under the tax equalization scheme.

budgétaires établies par le Secrétaire général et rectifiée par les décisions prises au cours de la Troisième session, soit sur la proposition du Comité consultatif dans ses rapports, soit à l'initiative de la Cinquième Commission. » (A/C.5/248.)

M. Lebeau précise que cet amendement ne vise pas les facultés de virement qui sont, elles, réglées par le paragraphe 4 du projet de résolution. Il tend simplement à faire approuver, par le vote des crédits, les programmes d'activités exposés dans les prévisions budgétaires, éventuellement rectifiées par le Comité consultatif et la Cinquième Commission, et à donner aux États Membres la garantie que les crédits accordés seront affectés à leurs objets propres. Cela ne signifie pas que le programme d'activités ne soit susceptible d'aucune modification; il peut au contraire avoir à être corrigé en cours d'exercice, notamment à la suite de décisions de l'un des Conseils. Le Secrétaire général peut alors faire face aux besoins, au moyen de virements dans les budgets, quitte à justifier les changements de programmes à la prochaine session de l'Assemblée générale. M. Lebeau souligne que si le vote des crédits ne comportait pas d'approbation des activités, on pourrait véritablement se demander à quoi servent les prévisions budgétaires et leur discussion détaillée par la Cinquième Commission.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que le vote sur l'amendement soumis par la délégation de la Belgique soit ajourné jusqu'à ce que cet amendement ait été soumis par écrit aux diverses délégations.

M. MACHADO (Brésil) attire l'attention de la Commission sur le rapport existant entre l'amendement soumis par la délégation de la Belgique et les deux catégories de virements de crédits respectivement citées aux pages 30 et 31 des prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice 1948 (A/C.5/247) : virements résultant de changements dans l'organisation et virements résultant de l'affectation à de nouvelles dépenses du montant d'économies réalisées.

Se référant au même document, il signale que le total des dépenses devra être augmenté de la somme de 779.669 dollars, votée pour couvrir les dépenses préliminaires de l'Organisation internationale du commerce.

Sir William MATTHEWS (Royaume-Uni) tient à souligner que les prévisions de recettes diverses figurant au paragraphe 2 du projet de résolution portant ouverture de crédit devront être augmentées du montant des recouvrements effectués au titre du plan de péréquation des impôts.

The CHAIRMAN thought that it was the sense of the Committee that members wished to have more time to study the question before discussing the draft resolutions contained in the Advisory Committee's Second Report. He therefore suggested that the Committee adjourn the matter until the following day.

Replying to the Syrian and Egyptian representatives, he stated that he had not yet been officially seized of the Third Committee's decision to refer the financial implications of the refugee problem to the Fifth Committee. He assured the Committee that he would keep it informed regarding the matter.

The meeting rose at 5.05 p.m.

### HUNDRED AND FIFTY-THIRD MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Wednesday,  
3 November 1948, at 10.30 a.m.*

*Chairman : Mr. L. Dana WILGESS (Canada).*

#### 87. Consideration of the programme of future work

The CHAIRMAN pointed out that the items on the agenda on which the Committee could not take any decision until final action on them had been taken by the other Committees were the following :

(a) The draft resolution regarding appropriations for the financial year 1949, including decisions, taken section by section, regarding the budget for the financial year 1949. No definite decision should, however, be taken for the time being regarding the final form of the resolution to be submitted to the General Assembly;

(b) Draft resolution relating to unforeseen and extraordinary expenses for the financial year 1949;

(c) Consideration and adoption of the draft resolution relating to the Working Capital Fund;

(d) Supplementary expenditure for the financial year 1948;

(e) Verbatim records of the Trusteeship Council;

Le PRÉSIDENT croit interpréter exactement l'opinion des membres de la Commission en déclarant qu'avant de passer à la discussion des projets de résolution contenus dans le deuxième rapport du Comité consultatif, ils aimeraient disposer de plus de temps pour étudier la question. Il propose donc de remettre au lendemain la suite de la discussion.

Répondant aux représentants de la Syrie et de l'Égypte, le Président déclare qu'il n'est pas encore officiellement saisi de la décision prise par la Troisième Commission, de saisir la Cinquième Commission des incidences financières du problème des réfugiés. Il donne à la Commission l'assurance qu'il la tiendra au courant de la question.

La séance est levée à 17 h. 5.

### CENT-CINQUANTE-TROISIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,  
le mercredi 3 novembre 1948, à 10 h. 30.*

*Président : M. L. Dana WILGESS (Canada).*

#### 87. Examen du programme des travaux futurs de la Commission

Le PRÉSIDENT rappelle que les points de l'ordre du jour au sujet desquels la Commission ne peut se prononcer avant de connaître les décisions finales des autres Commissions sont les suivants :

a) La résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1949, comprenant, chapitre par chapitre, les décisions prises concernant le budget de 1949; toutefois, aucune décision définitive ne doit être prise pour le moment en ce qui concerne la présentation finale de cette résolution à l'Assemblée générale;

b) Le projet de résolution concernant les dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1949;

c) L'examen et l'adoption de la résolution relative au Fonds de roulement;

d) Les dépenses supplémentaires pour l'exercice 1948;

e) Les comptes rendus sténographiques du Conseil de tutelle;